

Politique d'approvisionnement en produits forestiers Guide de conformité

Version 3, juillet 2022

1. Introduction

Chez 3M, nous reconnaissons depuis longtemps notre responsabilité de conserver les ressources naturelles et de soutenir un environnement durable, comme indiqué dans notre [Code de conduite](#) et notre [Politique environnementale](#). Dans le cadre de nos efforts globaux de développement durable, nous avons un engagement de longue date envers une gestion forestière responsable qui va au-delà de la certification. Nous nous efforçons de nous approvisionner en produits forestiers auprès de fournisseurs qui, selon nous, partagent nos valeurs et s'engagent également à protéger les zones forestières. Nous avons établi la présente politique pour favoriser les efforts de collaboration de nos fournisseurs directs et de toutes les autres entreprises tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, jusqu'aux entreprises qui récoltent ces matériaux dans les forêts et les plantations.

Dans de nombreux cas, 3M peut se trouver à plusieurs niveaux de la chaîne d'approvisionnement en dehors des usines et des forêts. Par conséquent, 3M dépend de ses fournisseurs directs (premier rang) et de leurs relations avec leurs fournisseurs, pour finalement passer aux usines et aux gestionnaires forestiers. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs et leurs chaînes d'approvisionnement fassent des progrès raisonnables, mais opportuns dans la construction des outils et des systèmes nécessaires, en favorisant les efforts de collaboration avec les usines jusqu'aux sources de récolte, afin de promouvoir de manière globale et mondiale la gestion durable des forêts.

2. Engagements et attentes de la politique d'approvisionnement

Clause de la politique Section I

Cette section présente les attentes minimales pour les produits forestiers fournis à 3M, y compris la pâte, le papier, les emballages en papier, le bois massif, les fibres cellulosiques telles que celles utilisées pour fabriquer la viscose, ainsi que les colophanes et les résines. Ces matériaux doivent être récoltés, sourcés, transportés et exportés depuis leur pays d'origine de façon légale. Ils doivent être traçables jusqu'à la source forestière afin que la récolte légale puisse être confirmée. Il est également nécessaire de confirmer qu'ils ne sont pas récoltés d'une manière qui menace les hautes valeurs de conservation (HVC), ne contribuent pas à la déforestation et qu'ils sont obtenus d'une manière qui respecte les droits des peuples autochtones ainsi que les droits et la sécurité des travailleurs. Vous trouverez ci-dessous des précisions supplémentaires concernant chacune des attentes de cette section de la présente politique.

Récoltés, sourcés, transportés et exportés depuis leur pays d'origine de façon légale.

3M attend de ses fournisseurs qu'ils comprennent et respectent les lois et réglementations

qui s'appliquent à leurs activités et qu'ils soient en mesure de démontrer que les matériaux qu'ils fournissent à 3M proviennent de fibres obtenues et transportées légalement. Cet engagement inclut la responsabilité des fournisseurs de suivre les modifications des lois sur la récolte légale affectant leurs opérations et de modifier leurs méthodes si nécessaire pour répondre aux exigences légales nouvelles ou modifiées.

Traçables tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la source forestière.

Afin de respecter la légalité et d'assurer un approvisionnement responsable, 3M exige de ses fournisseurs qu'ils soient en mesure de retracer la source de leurs fibres de bois vierges tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la source forestière et de divulguer ces informations à 3M.

Récoltés d'une manière qui maintient et/ou améliore les Hautes Valeurs de Conservation (HVC), y compris, mais sans s'y limiter, les écosystèmes de tourbières, les paysages forestiers intacts (PFI) et les forêts anciennes. 3M examine les définitions des HCV contenues dans le guide générique pour l'identification des HCV, disponible via le [Réseau de ressources pour les Hautes Valeurs de Conservation](#).

Le cadre HVC a été développé et élargi au fil de nombreuses années pour englober des concepts de durabilité non limités à la sylviculture et approuvés par des parties prenantes multiples et variées. Ce cadre commun peut aider nos fournisseurs à comprendre et à respecter les valeurs que 3M souhaite conserver et protéger. Parmi ces valeurs figurent :

- les écosystèmes clés des tourbières, des PFI et des forêts anciennes. Les PFI et les forêts anciennes, ainsi que toutes les forêts primaires, sont importantes pour la résilience au changement climatique, la connectivité et la protection de la biodiversité. Les forêts anciennes sont spécifiquement mentionnées dans la politique, car il peut y avoir des zones importantes de forêt primaire qui sont en deçà du seuil de taille minimale de 500 kilomètres carrés qui définit un PFI.
- les dispositions relatives à la protection des zones importantes pour les valeurs culturelles et les moyens de subsistance des populations locales et autochtones.

Les fournisseurs devront démontrer qu'ils entretiennent et améliorent les HVC et qu'ils peuvent le faire à l'aide d'une variété d'outils. En pratique, cette exigence signifie que les HVC doivent être identifiées et cartographiées, et la forêt doit être gérée de manière à ce que ces valeurs ne soient pas menacées, conformément au [Guide général pour la gestion et le suivi des Hautes Valeurs de Conservation](#). Des exemples de pratiques requises par le Guide général pour maintenir ou améliorer les HVC comprennent notamment l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion et de surveillance scientifiquement crédibles, l'adaptation des pratiques de gestion au fil du temps en fonction de la surveillance et l'adoption d'une approche de précaution lorsque les informations scientifiques sont incomplètes ou non concluantes.

Exempt de déforestation, c'est-à-dire ne provenant pas de zones où les forêts naturelles sont converties à d'autres utilisations des terres ou plantations après le 5 mars 2015.

L'approche HCS doit être utilisée le cas échéant : Cet engagement est parfois appelé « Zéro déforestation. » La principale préoccupation est la conversion des forêts naturelles ou d'autres écosystèmes forestiers tels que les terres boisées destinés à d'autres usages.

Dans les écosystèmes tropicaux et toute autre zone applicable, nous nous attendons à ce que les forêts à haut stock de carbone (HCS) soient protégées et suivrons la méthodologie de [l'approche Haut Stock de Carbone](#) . Cet engagement ne signifie pas que les fournisseurs de 3M ne peuvent pas utiliser les plantations existantes ou les nouvelles plantations converties à des utilisations non forestières.

Obtenus d'une manière qui respecte les droits des peuples autochtones et des communautés rurales à la propriété et au contrôle de leurs terres titrées ou coutumières, y compris leur droit de donner ou de refuser leur consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) aux projets de développement sur leurs terres. Cette section mentionne la nécessité que les entreprises s'engagent à un dialogue juste et ouvert avec les peuples autochtones et les communautés locales, et respectent les droits des peuples autochtones, notamment que les entreprises respectent le droit des peuples autochtones d'accorder ou de refuser leur CLIP à un nouveau développement proposé sur leurs terres titrées ou coutumières.

Les fournisseurs doivent être en conformité avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les directives volontaires sur les régimes fonciers et la sécurité alimentaire de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et le guide pour la mise en œuvre de l'approche HCS et ses exigences sociales. Les fournisseurs peuvent s'aider des outils pratiques suivants : (1) [Le Guide de référence des entreprises sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#), qui fournit des informations pour comprendre et mettre en œuvre ces concepts, ainsi que (2) [l'outil d'orientation interactif du groupe Interlaken](#) et [la Rights and Resources Initiative](#) (initiative des droits et des ressources, ou RRI), qui fournissent des conseils sur le régime foncier et les droits aux ressources.

Dans de nombreuses régions du monde, les droits des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs terres coutumières ne sont pas reconnus par la loi. De plus, dans de nombreux pays qui ont des lois respectant les droits fonciers coutumiers, ces dernières ne sont pas toujours appliquées. Par conséquent, « l'accaparement des terres », ou le déplacement des populations locales et autochtones des terres dont ils dépendent pour leurs moyens de subsistance quotidiens pour faire de la place aux concessions forestières, aux plantations d'arbres ou à l'agriculture industrielle, peut être un problème. De tels déplacements peuvent provoquer des conflits sociaux et des troubles à long terme. 3M attend de ses fournisseurs (et de leurs fournisseurs) qu'ils respectent le droit au CLIP des communautés autochtones et locales lorsque leurs droits légaux ou coutumiers sont affectés par les activités de gestion proposées se déroulant sur leurs terres. Si le consentement n'a pas été donné librement, les entreprises doivent chercher à résoudre les conflits par un processus acceptable pour toutes les parties concernées.

Obtenus d'une manière qui respecte les droits et la sécurité des travailleurs, c'est-à-dire sans travail forcé ni travail des enfants, sans discrimination dans l'emploi et avec la liberté d'association (conformément au Code de responsabilité en tant que fournisseur 3M). Cela fait référence aux quatre principes sur le travail du Pacte mondial des Nations

Unies, dont 3M fait partie. Les quatre principes (#3-6) sont les suivants : 1) Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective ; 2) Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ; 3) Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants, et 4) Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession. Ces principes se reflètent également dans le [Code de responsabilité en tant que fournisseur](#) 3M. L'engagement de 3M à défendre les droits de tous les travailleurs demande également de ses fournisseurs qu'ils respectent les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Dans les régions du monde considérées comme à faible risque pour les problèmes de sylviculture durable, 3M s'attend à ce que sa chaîne d'approvisionnement comprenne et puisse respecter globalement ces engagements. 3M procède tout de même à une évaluation limitée et prioritaire des fournisseurs dans ces domaines, comme décrit plus en détail ci-dessous. Dans les régions à haut risque, nous pouvons travailler directement avec certains fournisseurs et/ou sources de récolte pour les former et/ou renforcer leur capacité à répondre à ces critères.

Clause de la politique Section II

Cette section décrit les attentes de 3M concernant la façon dont les fournisseurs sont tenus d'appliquer des pratiques d'approvisionnement légales et responsables pour tous les produits forestiers.

Gouvernance environnementale et sociale

Il s'agit de mettre en œuvre des politiques et des programmes conformes au Code de responsabilité en tant que fournisseur de 3M qui sont des attentes fondamentales en matière de travail, de santé et de sécurité, d'environnement, d'éthique et de systèmes de gestion s'appliquant aux fournisseurs nouveaux et existants partout dans le monde et pour tout matériel ou service fourni. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils établissent et mettent en œuvre leurs propres politiques et programmes pertinents conformément à ce Code et qu'ils appliquent ces attentes à leurs propres fournisseurs, promouvant ainsi nos normes de durabilité élevées dans nos chaînes d'approvisionnement.

Traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement et informations pour soutenir les lois sur la récolte légale

Étant donné le rôle important des usines dans la sélection des sources d'approvisionnement, nous demandons à nos fournisseurs d'identifier, de conserver et de nous fournir des informations à notre demande concernant les usines de fabrication de pâte, papier et autres usines concernées dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives en produits forestiers. Cela inclut le volume respectif fourni à 3M, l'identité de l'usine et le statut de certification, les sources des détails de récolte, y compris les certifications au niveau de la forêt, le genre et l'espèce, le pays de récolte et d'autres informations qui peuvent être requises par les lois sur la récolte légale, y compris la preuve de légalité.

Si les fournisseurs ne disposent pas de ces informations requises, nous nous attendons à ce qu'ils travaillent rapidement avec leurs fournisseurs pour les obtenir et les communiquer à 3M.

Clause de la politique Section III

Système de gestion de la diligence raisonnable

Lois sur la récolte légale, comme la Lacey Act des États-Unis, le Règlement européen dans le domaine du bois et la loi australienne interdisant l'exploitation illégale des forêts exigent une diligence raisonnable concernant la source forestière pour garantir la légalité des produits à base de fibres de bois concernés. Par conséquent, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils élaborent et mettent en œuvre des politiques et des systèmes de gestion pour faire preuve de diligence raisonnable, et qu'ils exigent la même chose de leurs fournisseurs. Nous attendons des systèmes de gestion de la diligence raisonnable de nos fournisseurs qu'ils répondent aux critères des sections I et II de la politique et comprennent un système pour établir la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement en fibres vierges jusqu'à la source forestière, y compris l'identification du papier, de la pâte et autres usines concernées.

Formation et communication

Nous nous attendons à ce que, à mesure que nos fournisseurs mettent en œuvre les exigences de la présente politique, ces derniers organisent une formation pour leur propre personnel concerné afin d'assurer la conformité, et communiquent également avec leurs propres fournisseurs, voire les forment, sur des sujets tels que la récolte légale, la traçabilité et le partage des données, et d'autres aspects de l'approvisionnement responsable exprimés dans la présente Politique. Les opportunités de formation et d'enseignement peuvent provenir de 3M, d'associations industrielles, d'autres clients ou fournisseurs, de gouvernements ou d'organisations non gouvernementales, par exemple.

Processus de règlement des réclamations

En outre, nous attendons des fournisseurs qu'ils disposent de mécanismes de réclamation transparents, réactifs et efficaces pour recevoir et résoudre les plaintes et les conflits qui empêchent les représailles. Les mécanismes de réclamation peuvent être des moyens importants pour les travailleurs de faire part de leurs préoccupations ainsi que pour les parties prenantes d'alerter les entreprises sur les non-conformités potentielles liées à la déforestation ou aux conflits sociaux dans leur chaîne d'approvisionnement.

Clause de la politique Section IV

Cette section répertorie les pratiques durables soutenues par 3M. Reconnaissant que des facteurs tels que l'intégrité, la qualité, le service et le prix compétitif sont pertinents pour décider d'acheter ou non des produits couverts par la présente politique, 3M prendra également en compte les informations des fournisseurs concernant ces pratiques et utilisera ces informations comme facteur de préférence dans la sélection et la rétention. Il relève de la responsabilité du fournisseur de partager avec 3M ses performances dans ces domaines, que ce soit directement ou par le biais des attentes de ses fournisseurs, afin que nous puissions évaluer leurs performances dans le contexte d'autres fournisseurs et prendre des décisions éclairées concernant les sources d'approvisionnement préférentielles.

Gestion forestière responsable

Le fait que les fournisseurs de 3M pratiquent une gestion forestière responsable, et s'investissent pour la protection et l'amélioration des HVC, permet de garantir que la

chaîne d'approvisionnement des produits forestiers de 3M ne contribue pas à la dégradation des forêts ou à la perte d'attributs forestiers clés tels que le carbone et la biodiversité. Nous avons conscience du rôle que la gestion, la planification forestière globale et la protection des ressources de l'eau et du sol de qualité peuvent jouer pour maintenir la santé et la productivité de nos forêts pour les générations à venir. Certains aspects de la gestion responsable des forêts peuvent également jouer un rôle important dans la mesure où cette politique est appliquée aux fournisseurs 3M de colophane et de résine à base de bois. C'est notamment le cas de la gestion des souches, qui sont l'une des matières premières des colophanes.

Un des éléments de la gestion forestière responsable, la « gestion écosystémique scientifiquement crédible », est une approche de la gestion forestière qui reconnaît à la fois la durabilité écologique et la condition des communautés humaines. Cette approche, ainsi que les autres approches de gestion durable des forêts qui cherchent à bénéficier à l'écologie et aux communautés sont encouragées.

Évaluation des pratiques de gestion

La pratique consistant à « évaluer les pratiques de gestion à la source forestière et/ou au niveau de l'usine afin de vérifier que la fibre fournie est conforme à certaines ou à toutes les attentes de la présente politique » vise à encourager nos fournisseurs à mettre en œuvre de manière proactive des mesures de vérification et à partager ces résultats avec nous. Une vérification objective des pratiques durables dans les forêts sources permettra à 3M et ses fournisseurs de démontrer leur conformité aux attentes de la Section I de la présente Politique. Les évaluations en usine sont différentes des évaluations au niveau de la forêt. Néanmoins, les usines jouent un rôle important en tant que goulot d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement, en particulier lorsque la fibre de bois provient principalement de petits exploitants. Elles sont donc particulièrement bien placées pour garantir que les sources de récolte sont légales et non controversées. Les usines qui vérifient activement les bonnes pratiques de gestion dans les forêts dont elles s'approvisionnent seront considérées favorablement.

Soutenir les petits exploitants

Le terme « petits exploitants » fait référence à l'inclusion de sources forestières de petite taille, souvent familiales. Généralement, ces sources ne détiennent pas de certifications forestières en raison du coût et de la complexité de l'obtention de celles-ci ; cependant, ces sources peuvent être gérées de manière durable. 3M peut choisir de travailler de préférence avec des fournisseurs qui soutiennent les petites entreprises forestières en les incluant dans la chaîne d'approvisionnement, en les aidant à se conformer aux exigences de 3M en matière de déforestation et/ou en les aidant à améliorer leurs moyens de subsistance.

Développement des connaissances

En ce qui concerne « l'offre d'opportunités d'acquisition de connaissances aux fournisseurs et sous-traitants concernés pour faire progresser l'approvisionnement responsable et les pratiques forestières durables », des exemples de cas pourraient inclure une formation sur les pratiques d'approvisionnement responsable et les pratiques forestières durables, y compris les pratiques d'exploitation forestière, en fonction de leur position dans la chaîne d'approvisionnement.

Minimiser l'impact des usines

Pour ce qui est de « minimisation de l'impact des usines sur la santé humaine et l'environnement », il est important que les usines et autres installations de fabrication pertinentes de notre chaîne d'approvisionnement en produits forestiers mettent en œuvre les meilleures pratiques et mesures pour contrôler et réduire les émissions dans l'air, l'eau et l'environnement. Le processus de fabrication de la viscose et des fibres cellulosiques associées contient des produits chimiques particulièrement nocifs pour les travailleurs et l'environnement et sera au centre des efforts de 3M pour s'approvisionner en ce matériau de manière responsable.

Collaboration

Étant donné que les progrès dans les domaines de la sylviculture durable et de l'approvisionnement responsable en produits forestiers dépendent de l'apprentissage continu et de la mise en œuvre de nouvelles sciences et expériences, nous considérons comme une pratique de gestion durable la participation de nos fournisseurs à des associations ou à des groupes multipartites axés sur le partage des pratiques forestières et des connaissances de la sylviculture durable. Ces efforts seront également importants pour améliorer la traçabilité des usines et des sources de récolte, ainsi que d'autres pratiques d'approvisionnement responsables.

Programmes paysage

Enfin, il est de plus en plus reconnu que les problèmes associés aux chaînes d'approvisionnement en matières premières ne seront pas résolus uniquement par la certification ou par les politiques des entreprises, et qu'il est de plus en plus important de travailler à l'échelle du paysage. Un programme paysage est défini comme une initiative axée sur la conservation multipartite et l'aménagement du territoire dans une zone géographique prioritaire. De tels programmes peuvent impliquer la conservation, la restauration, le reboisement, la participation des communautés locales à la planification de la conservation ou aux activités de gestion forestière, et le renforcement des capacités des petits exploitants. 3M peut donner la priorité à la collaboration avec des fournisseurs activement impliqués dans de tels programmes au niveau du paysage qui sont alignés sur une approche « positive pour la forêt ».

Clause de la politique Section V

Cette section décrit notre volonté de collaborer avec les fournisseurs sur les moyens de modifier les matières premières/produits qu'ils fournissent à 3M pour faire progresser la sylviculture durable. Dans tous les cas, 3M cherchera à maximiser les éléments de durabilité tout en veillant à ce que les performances des produits ne soient pas affectées négativement. Plutôt qu'une liste prescriptive ou complète d'initiatives, la liste vise à fournir des exemples de types de projets sur lesquels 3M peut travailler avec des fournisseurs. Nous encourageons les fournisseurs à approcher 3M avec toutes les idées qui pourraient aider à faire progresser la durabilité dans cet espace (entre autres).

Optimisation du mélange de fibres vierges et recyclées : 3M attend de ses fournisseurs qu'ils développent des utilisations de la fibre recyclée dans les cas où ces options sont les plus respectueuses de l'environnement et de la société, et où les spécifications techniques

le permettent. 3M fabrique de nombreux produits qui reposent sur du papier aux caractéristiques de performance spécialisées, et la fibre recyclée peut ne pas répondre à ces exigences. Néanmoins, 3M encourage ses fournisseurs à explorer les options de fibres recyclées et à optimiser le mélange de fibres vierges et recyclées, dans les limites des spécifications techniques des matériaux fournis. Il est également important que nos fournisseurs tiennent compte des impacts environnementaux et sociaux des options de fibres recyclées.

Permettre la recyclabilité immédiate des produits et emballages 3M à base de papier :

La recyclabilité des produits 3M est un élément important de notre performance en matière de développement durable, que nous nous efforçons constamment d'améliorer. Les fournisseurs sont encouragés à identifier et à porter à notre attention les opportunités d'utilisation de matériaux ou d'emballages alternatifs qui permettront à nos clients de recycler plus facilement nos produits.

Développer des produits en papier et des emballages à base de papier qui utilisent efficacement les apports en fibre de bois : Cela ne signifie pas remplacer la fibre de bois par d'autres matériaux comme les plastiques, mais plutôt concevoir des produits qui nécessitent globalement moins de ressources ou de matériaux.

Valoriser les résidus agricoles et autres fibres végétales non ligneuses comme alternatives à la fibre de bois vierge pour le papier et la pâte à papier : En tant qu'entreprise entraînant l'innovation et dépendante de cette dernière, nous reconnaissons que des alternatives de matières premières sont constamment développées. Nous reconnaissons également que les alternatives à tout apport doivent être évaluées de manière globale pour comprendre les véritables avantages et coûts par rapport aux matériaux traditionnels. 3M prendra en compte les éléments de durabilité et les impacts des alternatives par rapport à ceux des fibres traditionnelles provenant de forêts gérées de manière responsable. Nous avons conscience qu'il existe des composantes importantes associées aux forêts gérées de manière responsable, telles que l'habitat faunique, la biodiversité, les loisirs et la protection des bassins versants.

Éléments supplémentaires

Section de la mise en œuvre de la politique

Cette section décrit les activités que nous entreprenons selon une approche progressive, pour surveiller et mesurer notre performance et celle de nos fournisseurs par rapport aux engagements de la présente politique. Celles-ci incluent la mise en œuvre d'un programme de diligence raisonnable pour démontrer la légalité de notre approvisionnement en papier et la gestion responsable des sources de fibres dans nos produits, l'évaluation de la capacité des fournisseurs existants et potentiels à se conformer aux attentes de notre politique et la recherche d'engagements contractuels ou autres liés à la politique avec les fournisseurs. Pour vérifier la conformité légale et la conformité à la présente politique, nous utilisons des critères de risque tels que la géographie, le type de fournisseur et le matériel fourni, les réponses aux demandes de renseignements de 3M et les dépenses pour hiérarchiser les fournisseurs pour les demandes et enquêtes supplémentaires, et même des évaluations des fournisseurs sur site.

Lorsque des évaluations sur site sont nécessaires, nous nous attendons à ce que les fournisseurs accueillent 3M ou toute organisation évaluant au nom de 3M, et aident également à organiser les évaluations de leurs fournisseurs en amont.

Il est dans l'intérêt de 3M de nous assurer que nos fournisseurs comprennent et se conforment aux attentes de notre Politique. Nous utilisons de nombreux systèmes pour communiquer ces attentes à nos fournisseurs, y compris via notre site Web et à travers les relations directes entre nos fournisseurs et notre organisation d'approvisionnement. Nous sommes ouverts à toute suggestion des fournisseurs sur les besoins et les opportunités de renforcement des capacités.

3M se consacre au suivi et à la résolution des plaintes, des conflits et des réclamations grâce à un système de réclamation transparent, réactif et efficace. Le système de signalement éthique tiers de 3M est géré par [EthicsPoint](#). Il s'agit d'un système indépendant permettant de signaler toute conduite commerciale de 3M ou tout autre problème, y compris les problèmes concernant les chaînes d'approvisionnement en produits forestiers de 3M. Les soumissions via ce système concernant la récolte légale ou la sylviculture durable seront examinées et traitées par le personnel de 3M.

3M utilise également un processus de plan d'actions correctives (PAC) pour apporter les améliorations nécessaires à la performance d'un fournisseur. Dans le cadre du CAP, les fournisseurs doivent élaborer un plan limité dans le temps pour corriger la non-conformité et éviter qu'elle ne se reproduise. 3M a l'intention de travailler de manière constructive avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter les critères de performance. Si les progrès ne sont pas suffisants, cependant, le CAP aboutit à ordonner aux fournisseurs de trouver d'autres sources d'approvisionnement au risque de faire face à une éventuelle résiliation des relations avec les fournisseurs.

Sans partenaires, 3M ne peut avoir qu'un impact limité sur le secteur. 3M cherche à collaborer avec des fournisseurs, comme cela a déjà été démontré dans la section V. 3M peut également chercher à collaborer ou à s'associer à d'autres entreprises et organisations pour accroître l'impact collectif de nos actions. Ces efforts peuvent se concentrer sur des programmes paysagers multipartites, des efforts de surveillance ou de vérification de la déforestation, entre autres activités.

Section de révision, transparence, et rapport de la politique

3M reconnaît l'importance d'évaluer en permanence les nouvelles données scientifiques et informations concernant la sylviculture durable et l'approvisionnement responsable des produits à base de papier, et de rendre compte au public de nos actions et des progrès réalisés dans le cadre de cette politique. Nous invitons les parties prenantes à nous faire part de leurs performances en matière d'approvisionnement en produits forestiers et de nos progrès dans le cadre de la présente politique. Nous nous engageons à revoir et à mettre à jour la présente politique au moins tous les trois ans, à fixer des objectifs pertinents et limités dans le temps pour mesurer la performance par rapport aux engagements de la présente politique, et à rendre compte publiquement de notre performance et de celle de nos fournisseurs sur le [site du développement durable](#) 3M.

3. Rôle de la certification

Les certifications de produits forestiers ne sont pas explicitement mentionnées dans la politique d'approvisionnement en produits forestiers de 3M, mais elles jouent un rôle important dans notre processus de diligence raisonnable. Nous savons que bon nombre de nos fournisseurs se consacrent à l'obtention et au maintien des certifications de produits forestiers par le biais du FSC (Forest Stewardship Council), du PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) et d'autres programmes connexes.

Nous soutenons l'engagement de nos fournisseurs pour cette certification et reconnaissons qu'il s'agit de l'un des principaux outils utilisés par nos fournisseurs pour contrôler leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement. Les fibres provenant de sources certifiées au niveau de la forêt doivent faire l'objet de contrôles qui garantissent le respect de certains aspects de la politique de 3M. Par conséquent, dans notre analyse des risques de la chaîne d'approvisionnement, les fibres provenant de forêts certifiées sont généralement considérées comme présentant un risque moindre de non-conformité aux politiques par rapport aux matériaux non certifiés.

Cependant, l'approche axée sur les politiques de 3M nous permet de rester concentrés sur les problèmes, même lorsque ceux-ci ne sont pas encore bien couverts par les certifications de produits forestiers, comme la protection des paysages forestiers intacts dans les forêts boréales.

Lorsque nous collectons des informations de traçabilité auprès des fournisseurs, nous leur demandons également de divulguer les certifications qu'ils maintiennent et qui s'appliquent aux matériaux achetés par 3M. Il s'agit notamment de certifications au niveau de la forêt (certificats de « gestion forestière ») et au niveau de l'installation (certificats de « chaîne de traçabilité »). Dans le cadre de notre processus de diligence raisonnable, nous vérifions la validité et la portée des certifications à l'aide de bases de données mondiales publiques dans la mesure du possible.

Étant donné que la plupart des fibres de la chaîne d'approvisionnement mondiale ne proviennent pas d'une forêt certifiée, nous analysons ensuite plus en détail le risque de non-conformité aux politiques en évaluant l'espèce, le pays ou la région de récolte (en particulier dans les pays où le risque varie selon la région), ainsi que les politiques et les systèmes de gestion de nos fournisseurs de premier rang pour atténuer les risques dans leur propre chaîne d'approvisionnement. Nous associons cette analyse à d'autres facteurs tels que le montant des dépenses pour déterminer la priorité d'un engagement supplémentaire de conformité aux politiques, qui pourrait inclure des évaluations sur le terrain au niveau du transformateur, de l'usine ou de la source forestière.

4. Glossaire

Fibres cellulosiques : Fibres à base de cellulose, obtenues à partir de l'écorce, du bois ou des feuilles d'arbres ou d'autres plantes et fabriquées à partir de pâte à dissoudre. Généralement,

ces fibres sont utilisées dans l'industrie textile comme filtres chimiques, ou dans des composites renforcés de fibres.

Terres et ressources coutumières / Droits coutumiers / Régimes fonciers coutumier : Droits qui résultent d'une longue série d'actes habituels ou coutumiers, constamment répétés, qui ont, par cette répétition et par un consentement ininterrompu, acquis force de loi à l'intérieur d'une unité géographique ou sociologique. Les régimes fonciers et les droits coutumiers sont un ensemble de règles et de normes qui régissent l'attribution, l'utilisation, l'accès et le transfert des terres et des autres ressources naturelles par la communauté. Le terme « régime foncier coutumier » évoque l'idée de droits « traditionnels » à la terre et aux autres ressources naturelles : « le régime foncier généralement associé aux communautés autochtones et administré conformément à leurs coutumes, par opposition au régime foncier statutaire généralement introduit pendant la période coloniale » (selon la FAO, 2002, [Régime foncier et développement rural](#)).

Déforestation : La « déforestation » est le défrichement des forêts pour l'expansion de l'agriculture, des plantations forestières ou d'autres utilisations des terres. Le terme peut être utilisé de manière interchangeable avec « conversion de forêt. »

Dégradation des forêts : Changements au sein d'un écosystème forestier qui affectent la composition, la structure, le potentiel de régénération et/ou la fonction des espèces d'arbres, entraînant une réduction de la capacité de l'écosystème à fournir des produits, à maintenir la biodiversité (y compris les HVC) et/ou à fournir des services écosystémiques.

Source forestière : La source forestière fait référence à la forêt d'où proviennent les matériaux. Dans la plupart des cas, ce terme est interchangeable avec « source de récolte », sauf dans le cas des colophanes et des résines extraites des arbres. 3M peut obtenir différentes sortes d'informations auprès des fournisseurs sur les sources forestières, y compris la région ou un emplacement plus spécifique, le statut de propriété (par exemple, privé/entreprise, gouvernement ou petits exploitants) et le statut de certification forestière.

Produits forestiers : Tout matériau dérivé des forêts à des fins de consommation ou d'utilisation commerciale, particulièrement le bois d'œuvre le papier. Les produits forestiers couverts par la présente politique comprennent la pâte à papier, le papier, le bois massif, les emballages à base de papier, et les fibres cellululosiques telles que celles utilisées pour fabriquer la viscosité, ainsi que les colophanes et les résines.

Consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) : « Le droit de participer à la prise de décision et de donner, modifier, refuser ou retirer son consentement à une activité affectant l'individu titulaire de ce droit. Le consentement doit être donné librement, obtenu avant la mise en œuvre de ladite activité, et être fondé sur une compréhension de l'ensemble des questions impliquées par l'activité ou la décision en question ; d'où la formule : consentement libre, préalable et éclairé » (selon Colchester et MacKay, 2004, *In Search of Middle Ground : Indigenous Peoples, Collective Representation and the Right to Free, Prior and Informed Consent*, disponible ici). Le CLIP est un droit, un principe et un processus à appliquer dans les relations entre les peuples autochtones et ceux qui ont des intérêts concurrents pour leurs terres et leurs ressources, y compris les plantations de bois ou de pâte à papier ou d'autres ressources forestières. Il s'applique également aux collectivités locales dans certaines circonstances. (Pour plus d'informations, consultez cet [article de discussion du FSC sur le CLIP](#), 2018)

Haut stock de carbone (HCS) : [L'approche HCS](#) est « une méthodologie qui distingue les zones forestières à protéger des terres dégradées à faibles valeurs de carbone et de biodiversité susceptibles d'être développées. La méthodologie a été développée dans le but de garantir une approche pratique, transparente, solide et scientifiquement crédible largement acceptée pour mettre en œuvre les engagements visant à mettre fin à la déforestation dans les tropiques, tout en garantissant le respect des droits et des moyens de subsistance des populations locales. »

Hautes Valeurs de Conservation (HVC) : Les HVC sont définies par le [Réseau de ressources pour les Hautes Valeurs de Conservation](#) comme des « valeurs biologiques, écologiques, sociales ou culturelles d'importance exceptionnelle au niveau national, régional ou mondial ou d'importance critique au niveau local ». Il existe 6 catégories de HVC : 1) diversité des espèces, 2) écosystèmes à l'échelle du paysage, 3) écosystèmes et habitats, 4) services écosystémiques, 5) besoins de la communauté, et 6) valeurs culturelles.

Paysages forestiers intacts (PFI): Un PFI est défini comme « une étendue ininterrompue d'écosystèmes naturels dans la zone d'étendue forestière actuelle, ne montrant aucun signe d'activité humaine significative et suffisamment grande pour que toute la biodiversité indigène, y compris les populations viables d'espèces à large répartition, puisse être maintenue ». Pour être considérée comme un PFI, une zone doit s'étendre sur moins 500 km² (50 000 ha). Les PFI sont considérés comme des HVC de catégorie 2. Il existe une carte à jour répertoriant les PFI dans le monde. Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

Forêts anciennes : Les forêts anciennes sont définies comme « des écosystèmes naturels qui se sont suffisamment développés pour inclure la complexité structurelle et les valeurs fonctionnelles conçues par le régime de perturbations naturelles d'un paysage » (selon Price, Holt et Daust 2020, BC's Old Growth Forest : A Last Stand for Biodiversity, disponible [ici](#)). Les forêts anciennes peuvent sembler différentes d'une région du globe à l'autre, car les forêts se développent à des rythmes différents en fonction de la composition des espèces et des conditions environnementales.

Forêt primaire : Les forêts primaires sont définies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (qui gère l'évaluation annuelle des ressources forestières mondiales) comme « une forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés. » (Vous trouverez plus d'informations de la FAO sur les forêts primaires [ici](#)). Les PFI et les forêts anciennes sont considérés comme des exemples de forêt primaire. Il existe plusieurs termes qui peuvent correspondre à la même problématique, mais 3M a choisi de se concentrer sur les PFI en raison de leur grande importance et de l'accord établi sur les définitions et de la disponibilité de ressources cartographiques. Les forêts anciennes peuvent contribuer à concentrer les efforts sur ces importantes HVC lorsqu'elles ne répondent pas aux exigences de taille minimale des parcelles.

Colophanes et résines : Dans le contexte de la Politique d'approvisionnement en produits forestiers de 3M, les colophanes et les résines font référence à des substances solides ou hautement visqueuses d'origine végétale, généralement issues du pin. Elles peuvent être extraites en gemmant l'arbre (colophane de gomme), extraites de souches d'arbres (colophane de bois) ou fabriquées comme sous-produit du processus de fabrication du papier kraft (huile de tall). 3M utilise des colophanes et des résines dans certains produits adhésifs.

Fournisseur direct/de premier rang : Les fournisseurs de premier rang sont définis comme ayant une relation commerciale directe avec 3M, contrairement à leurs fournisseurs et sources en amont fournissant des volumes à l'entreprise. Dans l'exemple cas d'une chaîne d'approvisionnement d'emballages papier, l'entreprise d'emballage serait le fournisseur de premier rang de 3M (produisant des produits finis), tandis que l'usine de papier serait de deuxième rang, l'usine de pâte à papier de troisième rang et la source forestière de quatrième rang. Cependant, cela dépend entièrement du niveau d'intégration de la chaîne d'approvisionnement.

Viscose : La viscose est un exemple courant de fibre cellulosique, c'est-à-dire de textile dérivé d'arbres, utilisée par 3M. D'autres exemples incluent la rayonne, le lyocell et le modal.

Fournisseurs en amont : Les fournisseurs en amont sont définis comme la partie du système de la chaîne d'approvisionnement qui remonte correspond aux matières premières. Elle est à l'opposé de la partie en aval, la partie de la chaîne d'approvisionnement située entre 3M et ses clients finaux ou utilisateurs des produits 3M.

5. Références supplémentaires

- United Nations Supply Chain Sustainability [A Guide to Traceability: A Practical Approach to Advance Sustainability in Global Supply Chains](#)
- World Business Council on Sustainable Development's (WBCSD) [Sustainable Procurement of Wood and Paper-based Products](#)
- [OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals, 3rd Edition \(2016\)](#), et les suppléments connexes sur le tantale, l'étain, le tungstène et l'or (guide sur les systèmes de diligence raisonnable ; référence utile pour les systèmes de gestion de la diligence raisonnable des produits forestiers)
- [RMI Due Diligence Guidance](#) for conflict minerals (guide pratique pour les entreprises en aval concernant la mise en œuvre d'un système de diligence raisonnable)
- Forum des Nations Unies [sur les forêts](#)
- [Forest Legality Initiative](#) du World Resources Institute (WRI)
- [Global Forest Watch](#) du WRI
- [Earthworm Foundation](#) (anciennement TFT)
- Lacey Act des États-Unis : [USDA Animal and Plant Health Inspection Service](#)
- [Règlement européen dans le domaine du bois](#)
- [Loi australienne sur l'interdiction de l'exploitation forestière illégale](#)
- Initiative de cadre de responsabilisation (AFi) - <https://accountability-framework.org/>